



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine BORGNE, Présidente.

Etaients présents :

Mme HERLEM Marlène, M. REBEYROLLE Pascal, Mme MORTAGNE Isabelle, M. PYCK Dominique, Mme ARTHON Agnielle, Mme GAULARD Christelle, M. ANTY Olivier, M. LEONARD Dany, LACOSTE Stéphane, M. LE BON Bernard, , Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. LESUEUR Olivier, Mme PINTAS Maria, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme BOUCHENE Nadia, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme STAWARZ Léa, Mme CIMAN Anna-Maria, M. BOISSIERE Michel, Mme GORON Véronique, Patrick PREMEL

Pouvoirs : donnés en début de séance

M. Jean-Michel APARICIO donne pouvoir à M. Pascal REBEYROLLE
M. Samir LAMOURI donne pouvoir à M. Dominique PYCK
Mme Sandra DOISON donne pouvoir à Mme Agnielle ARTHON
M. Xavier RENOU donne pouvoir à Mme Christelle GAULARD
Mme MWONGERA Emmanuelle donne pouvoir à M. LE BON Bernard
M. DEIVASSAGAYAME Antoine donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
M. FOUQUE Bruno donne pouvoir à Mme CHABOT Elisabeth
Mme MAZUREK Audrey donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme AMEAO Ermelinda donne pouvoir à M. Patrick PREMEL
M. VAUCHEL Didier donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim (arrivé à 19h36)
Mme GALOPIN Marie donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed
M. AZZA Hassan donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine
M. AOUDJ Karim donne pouvoir à M. BOISSIERE Michel

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine LEGRAND a été élue secrétaire de séance.

- Date de convocation : 20/04/ 2026
- Date d'affichage : 17/04/2026
- Nombre de membres en exercice : 43
- Nombre de membres présents : 30
- Nombre de pouvoirs : 14 en début de séance, puis 13 à partir de 19H36
- Nombre d'absents : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2026-012 : Budget CCHVO - Approbation Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du compte financier unique 2025 de la CCHVO accompagnée de la maquette officielle,

Considérant l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget Principal de la CCHVO de l'exercice 2025,

La Présidente, ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote du compte financier unique, le Conseil Communautaire siège sous la Présidence de Monsieur Olivier ANTY, 1^{er} Vice-Président, conformément à l'article L.5212-16.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la CCHVO tel que présenté dans le document ci-joint et arrêté comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat de fonctionnement
Exercice 2025	21 126 261.87	17 799 629.40	3 326 632.47	3 326 632.47
Résultat reporté N-1				
Résultat total 2025	21 126 261.87	17 799 629.40	3 326 632.47	

<i>Investissement</i>	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat d'investissement *
Exercice 2025	3 802 724.16	1 252 323.08	2 550 401.08	9 511 905.07
Résultat reporté N-1	6 961 503.99		6 961 503.99	
Restes à réaliser 2025	479 882.82	831 455.87	-351 573.05	
Résultat total avec RAR 2025	11 244 110.97	2 083 778.95	9 160 332.02	

* hors prise en compte des restes à réaliser

Résultat global	12 486 964.49	12 838 537.54
------------------------	----------------------	----------------------

Article 2 : DONNE QUITUS à la Présidente, pour la gestion de l'année 2025


Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,


Catherine BORGNE
Présidente



Martine LEGRAND
Secrétaire de séance



Rendu exécutoire le : 29 AVR. 2026
Affiché le : 29 AVR. 2026
Publié le : 29 AVR. 2026

Signé - par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC



Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).